

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

14 novembre 2014 - Bonneuil-en-France - 15h00
(Séance plénière n°4)

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le vendredi 14 novembre 2014, à 15h00, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne, sur convocation de Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 23 octobre 2014.

Les pièces suivantes avaient été envoyées avec la convocation :

- Arrêté préfectoral du 23 octobre 2014 portant modification de la composition de la CLE
- Plaquette de présentation du SAGE
- CD-Rom de l'état initial du SAGE
- Synthèse de l'état initial
- Récit rétrospectif

Chaque participant a reçu un dossier de séance contenant les pièces suivantes :

- Diaporama de la réunion (reproduit en annexe du présent compte-rendu)
- Règles de fonctionnement de la CLE
- Bulletin de participation aux commissions thématiques

Trente-deux (32) membres de la CLE ont assisté à cette séance. Dix (10) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : Présidence de M. le Sous-Préfet du Val d'Oise

1. Ouverture de la séance par M. le Sous-Préfet du Val d'Oise
2. Présentation du SAGE
3. Élection du Président de la CLE

2^{nde} partie : Présidence du Président de la CLE

4. Élection des trois Vice-Présidents de la CLE, également Présidents des commissions thématiques
- 4bis. Élection des Vice-Présidents des commissions thématiques
5. Mise en place du Bureau de la CLE
6. Désignation du représentant de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer au Comité consultatif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs
7. Validation du lancement de l'étude d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE
8. Calendrier général d'élaboration du SAGE et état d'avancement
9. Questions diverses

Etaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny	✓	
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Madame Josiane BERNARD	Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement		✓
Monsieur Germain BUCHET	Maire de Saint-Witz		✓
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont	✓	
Madame Marie-Elisabeth CARMINATI	Conseillère communautaire de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency	✓	
Monsieur Maurice CHEVIGNY	Vice-Président de la communauté d'agglomération du Parisis, Maire de la Frette-sur-Seine	✓	
Monsieur Francis DELATTRE	Sénateur-Maire de Franconville		✓
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Général du Val d'Oise		✓
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix	✓	
Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois	✓	
Monsieur Didier GUÉVEL	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Porte de France, Maire du Plessis-Gassot	✓	
Monsieur Mohamed HAKKOU	Adjoint au Maire de Gonesse	✓	
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d'agglomération Val de France, Maire de Bonneuil-en-France	✓	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Madame Marie-Pierre JEZEQUEL	Conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Val et forêt	✓	
Monsieur Bertrand KERN	Administrateur de l'EPTB Seine Grands Lacs, Maire de Pantin		✓
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France	✓	
Monsieur Guy MESSEGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Monsieur Sébastien MEURANT	Maire de Saint-Leu-la-Forêt	✓	
Monsieur Jean-Abel PECAULT	Conseiller municipal délégué du Pré-Saint-Gervais	✓	

Monsieur Gilles POUX	Maire de La Courneuve		✓
Monsieur Jacques RENAUD	Vice-Président du PNR Oise Pays de France, Maire de Chatenay-en-France		✓
Madame Bernadette VANDENABELLE	Conseillère communautaire de la communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget	✓	

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
ASSARS	Monsieur François KERROS	✓	
Association Aulnay Environnement	Monsieur Christian BAUSON	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Madame Sylvie GARNIER	✓	
Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val d'Oise et des Yvelines	Monsieur Frédéric VERNHES		✓
Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Monsieur Bernard BRETON	✓	
Fédération interdépartementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94	Monsieur Jean-Noël HUETTE	✓	
SEDIF	Monsieur François HANET	✓	
Service des Canaux de la Ville de Paris	Patrick POCRY		✓
SIAEP de la région Nord d'Ecouen	Monsieur Bernard BESANÇON	✓	
UFC Que Choisir Ile-de-France	Madame Rose-Line STABLO	✓	

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Monsieur Alain CLEMENT	✓	
DRIEE Ile-de-France	Madame Morgane SANCHEZ	✓	
EPA Plaine de France	Madame Sophie CELLUCCI		✓
Préfecture du Val d'Oise	Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-Préfet du Val d'Oise	✓	

Etaient également présents :

Mme Charlotte BOUDET (CA Plaine commune), **Mme Juliette DELMAS** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), **Mme Catherine GIRARD** (Sous-Préfecture de Sarcelles), **M. Jérémie JEANNEAU** (AESN), **M. Christophe LANIER** (CA de la Vallée de Montmorency), **Mme Véronique LANIER** (CG93 – DEA93),

M. Dominique LEGUY (ADAGE Environnement), **Mme Amparo MARTAUD** (SIARE), **Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE** (DDT95), **M. Michel POLI** (DDT95), **M. Jean RAIMBOUX** (DDT95)

Etaient excusés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Mme Audrey GALLAND (Conseil régional d'Ile-de-France), **M. Christian LAGRANGE** (CA Est ensemble), **Mme Kola ABELA** (CA Plaine Commune), **Mme Nicole VALEANU** (CA Terres de France), **M. Philippe SUEUR** (Enghien-les-Bains), **M. Alain BOURGEOIS** (Ezanville), **M. Joël BOUTIER** (Groslay), **M. Anthony DAGUET** (Aubervilliers), **Mme Eugénie PONTHER** (Epinay-sur-Seine)

1^{ère} partie : sous la présidence de M. le Sous-Préfet du Val d'Oise

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise

Le Quorum de la moitié des membres étant atteint, la séance est ouverte à 15h10 par Monsieur Hervé MALHERBE, Sous-Préfet du Val d'Oise, qui souhaite exprimer son plaisir de présider cette séance.

Avant de procéder à l'élection du Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), il rappelle que la CLE du SAGE « Croult-Enghien-Vieille Mer » a été instituée par arrêté préfectoral du 7 septembre 2011.

A la suite des élections municipales et communautaires de mars 2014 et compte tenu de l'évolution des intercommunalités, notamment avec la création de nouvelles communautés d'agglomération, il était nécessaire de renouveler la composition du collège des représentants des collectivités territoriales de cette CLE, collège dont la composition est nominative.

Ce renouvellement d'une partie des membres de la CLE a pris un peu de temps, en raison notamment des délais nécessaires pour que les EPCI puissent délibérer et pour que les associations départementales de Maires (l'Union des Maires du Val d'Oise et l'Association des Maires d'Ile-de-France pour la Seine-Saint-Denis) désignent les représentants des communes des deux départements.

A l'issue de cette procédure, le nouvel arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CLE a été pris le 23 octobre 2014 par Monsieur le Préfet du Val d'Oise. Ce nouvel arrêté comprend 68 membres, au lieu des 60 membres précédents, répartis en trois collèges distincts de la manière suivante :

Membres de la CLE	68
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	39
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	18
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	11

La durée du mandat des membres de la CLE est de six ans. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

M. le Sous-Préfet rappelle que le périmètre du SAGE « Croult-Enghien-Vieille Mer » a été fixé par arrêté inter-préfectoral en date du 11 mai 2011 cosigné par le Préfet de la Seine-Saint-Denis et le Préfet du Val d'Oise.

Ce périmètre couvre 87 communes situées sur les départements de la Seine-Saint-Denis et du département du Val d'Oise.

Le SAGE est l'outil adapté pour définir localement une politique de gestion de l'eau cohérente afin de répondre aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000 et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) adopté en 2009.

La CLE constitue l'organe central de l'élaboration de ce SAGE. Cette instance de concertation et de décision a pour mission :

- d'élaborer le SAGE, d'organiser son suivi et sa mise en œuvre ;
- de définir les axes de travail ;
- de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin.

La CLE s'appuie sur diverses instances : le Bureau de la CLE, les commissions de travail thématiques, la structure porteuse (le SIAH Croult et Petit Rosne) qui assure l'animation ainsi que le secrétariat technique et administratif de la CLE.

Depuis son installation en septembre 2011, la CLE s'est déjà réunie à deux reprises, sous la présidence de Monsieur Guy MESSAGER : le 6 mars 2012 et le 19 décembre 2013.

Avant de procéder à l'élection du Président de la CLE, M. le Sous-Préfet donne la parole à Madame Juliette DELMAS, animatrice du SAGE, pour rappeler ce qu'est un SAGE et son organisation.

2- Présentation du SAGE

Mme Juliette DELMAS rappelle que le SAGE est un outil de planification pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, établi à l'échelle du bassin versant. Pour le SAGE CEVM, ce territoire, qui a été présenté en introduction par le Sous-Préfet, est constitué de six masses d'eau superficielles dont l'exutoire est la Seine et d'une masse d'eau souterraine.

Le SAGE est également un document de planification qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, de manière à satisfaire les besoins de chacun sans porter atteinte aux milieux aquatiques et ainsi garantir sur le long terme une eau de qualité en quantité suffisante. Le SAGE est composé de deux documents, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, dont la portée juridique a été renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006. Une fois le SAGE approuvé, les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) devront être rendus compatibles avec le PAGD et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau devront être conformes au règlement du SAGE.

Le SAGE constitue l'outil privilégié pour aider à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des programmes d'actions portés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la LEMA, le SDAGE Seine-Normandie, le programme de mesures Seine-Normandie et le Plan territorial d'actions prioritaires, dont l'objectif commun est l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau fixé par la DCE.

L'élaboration du SAGE est avant tout une démarche de concertation locale qui est incarnée par la Commission Locale de l'Eau.

Autour de la CLE gravitent le Bureau, dont la composition est rappelée, la structure porteuse et les 3 commissions thématiques :

- **Aménagement** durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques
- **Qualité de l'eau**, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement
- **Milieux naturels**, écosystèmes, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, loisirs et tourisme liés à l'eau

Ces trois commissions thématiques offrent un espace de débat et d'échange indispensable et permettent un travail de co-construction à chaque étape d'élaboration du SAGE.

3- Élection du Président de la CLE

M. le Sous-Préfet rappelle que, conformément à l'article L212-4 du code de l'environnement, le Président de la commission locale de l'eau est élu parmi et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il invite les candidats à se faire connaître.

M. Guy MESSENGER, Président du SIAH et également Président sortant de la CLE, est l'unique candidat à se présenter.

M. le Sous-Préfet invite M. Guy MESSENGER à exposer sa candidature et propose aux membres du collège des représentants des collectivités de procéder à un vote à main levée.

L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote

- Pour : 25
- Abstention : 0
- Contre : 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, Guy MESSENGER, à l'unanimité des suffrages et dès le premier tour.

M. le Sous-Préfet félicite le nouveau Président de la CLE et l'invite à le rejoindre à la tribune.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. Guy MESSENGER souhaite adresser quelques mots de remerciements à M. le Sous-Préfet et aux membres de la CLE de lui avoir renouvelé leur confiance pour continuer à mener ensemble ce travail engagé il y a déjà plusieurs années.

*« Le SAGE permet aujourd'hui, à nous, élus locaux, usagers, associations, et services de l'Etat, de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques et territoriaux, avec comme objectif premier la préservation et l'amélioration de la qualité de **NOTRE** ressource en eau.*

La Commission Locale de l'Eau, qui constitue notre parlement, est le lieu privilégié de ce travail en commun. Je m'attacherai à ce que les décisions qui seront prises dans les prochains mois garantissent la bonne représentativité et la diversité de nos territoires et de ses acteurs.

Au-delà des difficultés rencontrées pour le renouvellement de notre CLE suite aux élections municipales, je me réjouis de nous voir réunis pour poursuivre l'élaboration de notre SAGE.

Nous avons déjà parcouru une partie du chemin, qui nous a permis de valider en décembre 2013 la première étape : l'état initial, dont une version sur CD-Rom a été adressée à l'ensemble des membres de la CLE.

Ce document nous permet d'avoir une vision globale de l'état actuel de notre territoire, du point de vue de l'état des ressources en eau et milieux aquatiques, et de leurs usages.

Cet état initial, qui constitue en quelque sorte les fondations de notre SAGE, doit nous permettre d'établir le diagnostic, c'est-à-dire identifier et hiérarchiser les enjeux liés à l'eau sur notre territoire, en vue de construire ensemble une stratégie cohérente et adaptée à ces enjeux.

Ce travail, nous ne pouvons pas le faire sans vous ! Comme cela a été rappelé, le SAGE repose avant tout sur la concertation. Si nous voulons que ce document soit le nôtre et réponde aux enjeux qui sont

les nôtres, il est indispensable que chacun d'entre nous, élus, techniciens, usagers, services de l'Etat..., se mobilise et participe activement aux commissions thématiques.

Dans les mois à venir, nous allons avoir des élections départementales et régionales qui ne doivent pas constituer un frein, voire un obstacle, à l'élaboration du SAGE. Pour cela, j'aurai besoin de votre concours Monsieur le Préfet !

Je m'engage auprès de vous à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de notre assemblée et mener à bien notre SAGE. »

M. Guy MESSENGER propose de passer au point suivant de l'ordre du jour : l'élection des Vice-Présidents de la CLE.

2^{ème} partie : sous la présidence du Président de la CLE

4. Élection des trois Vice-Présidents de la CLE également Présidents des commissions thématiques

M. Guy MESSENGER rappelle que les Vice-Présidents de la CLE sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus par l'ensemble des membres de la CLE. Les Vice-Présidents sont également les Présidents des 3 commissions thématiques.

Il est également rappelé que lors de l'installation de la CLE, il avait été proposé que les Vice-Présidents, avec le Président, représentent de manière équilibrée les deux départements.

Il est proposé de procéder à l'élection de chaque Vice-Président en précisant quelle est la commission thématique qu'il présidera.

M. Guy MESSENGER indique que trois candidats se sont manifestés :

- M. Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE et Maire de Saint-Prix (95), candidat à la Vice-Présidence de la CLE et à la présidence de la commission « Milieux naturels ».
- Mme Josiane BERNARD, Vice-Présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis (93), candidate à la Vice-Présidence de la CLE et à la présidence de la commission « Aménagement ».
- Mme Kola ABELA, Conseillère communautaire de Plaine commune (93), candidate à la Vice-Présidence de la CLE et à la présidence de la commission « Qualité de l'eau ».

Il est précisé que Mme Josiane BERNARD et Mme Kola ABELA ne sont pas présentes et ont préalablement fait part de leur candidature.

M. Guy MESSENGER lance un appel à candidature parmi les autres membres du collège des représentants des collectivités.

- M. Mohamed HAKKOU, Adjoint au Maire de Gonesse (95), fait part de sa candidature à la Vice-Présidence de la CLE et à la présidence de la commission « Aménagement ».
- M. Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny (93), fait part de sa candidature à la Vice-Présidence de la CLE et à la présidence de la commission « Qualité de l'eau ».

Les candidats se présentent.

Il est proposé aux membres de la CLE de procéder au vote à main levée pour chaque Vice-Président. L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Milieux naturels »

Considérant l'unique candidature de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- Pour : 36
- Abstention : 6
- Contre : 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Président de la Commission « Milieux naturels », Jean-Pierre ENJALBERT, à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Guy MESSENGER félicite le nouveau Vice-Président de la CLE et Président de la commission « Milieux naturels » et l'invite à le rejoindre à la tribune.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Aménagement »

Considérant les candidatures de Madame Josiane BERNARD, Vice-Présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, et de Monsieur Mohamed HAKKOU, Adjoint au Maire de Gonesse, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- Mme Josiane BERNARD obtient : 25 voix pour
- M. Mohamed HAKKOU obtient : 8 voix pour
- Abstention : 9 voix

(Pour être élu au premier tour, l'un des candidats doit obtenir au moins 22 voix en sa faveur).

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élue Vice-Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Présidente de la Commission « Aménagement », Josiane BERNARD, par 25 voix pour.

Élection du Vice-Président de la CLE et Président de la Commission « Qualité de l'eau »

Considérant les candidatures de Madame Kola ABELA, Conseillère communautaire de Plaine commune, et de Monsieur Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- M. Michel ADAM obtient : 29 voix pour
- Mme Kola ABELA obtient : 1 voix pour
- Abstention : 12 voix

(Pour être élu au premier tour, l'un des candidats doit obtenir au moins 22 voix en sa faveur).

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et Président de la Commission « Qualité de l'eau », Michel ADAM, par 29 voix pour.

M. Guy MESSENGER félicite le nouveau Vice-Président de la CLE et Président de la commission « Qualité de l'eau » et l'invite à le rejoindre à la tribune.

M. Jean-Pierre ENJALBERT (dépositaire du pouvoir de M. Daniel DESSE) quitte la séance.

4bis. Élection des Vice-Présidents des commissions thématiques

M. Guy MESSENGER rappelle que les Vice-Présidents des commissions thématiques sont issus du collège des représentants des collectivités et sont élus par l'ensemble des membres de la CLE.

M. Guy MESSENGER indique que trois candidats se sont manifestés :

- M. Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Baillet-en-France (95), candidat à la Vice-Présidence de la commission « Aménagement ».
- M. Christian LAGRANGE, Vice-Président de la communauté d'agglomération Est ensemble (93), candidat à la Vice-Présidence de la commission « Milieux naturels ».
- M. Didier GUÉVEL, Conseiller communautaire de Roissy-Porte-de-France (95) et Maire du Plessis-Gassot, candidat à la Vice-Présidence de la commission « Qualité de l'eau ».

Il est précisé que M. Christian LAGRANGE n'est pas présent et a préalablement fait part de sa candidature.

M. Guy MESSENGER lance un appel à candidature parmi les autres membres du collège des représentants des collectivités.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Il est proposé aux membres de la CLE de procéder au vote à main levée de chaque Vice-Président.

L'Assemblée n'y voyant pas d'objection, il est procédé au vote à main levée.

Élection du Vice-Président de la Commission « Aménagement »

Considérant l'unique candidature de Monsieur Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Baillet-en-France, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- Pour : 34
- Abstention : 6
- Contre : 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Aménagement », Gilles MENAT, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la Commission « Milieux naturels »

Considérant l'unique candidature de Monsieur Christian LAGRANGE, Vice-Président de la communauté d'agglomération Est ensemble, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- Pour : 29
- Abstention : 11
- Contre : 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Milieux naturels », Christian LAGRANGE, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Élection du Vice-Président de la Commission « Qualité de l'eau »

Considérant l'unique candidature de Monsieur Didier GUÉVEL, Conseiller communautaire de Roissy-Porte-de-France, il est procédé au vote à main levée par l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés.

Résultat du vote

- Pour : 34
- Abstention : 6
- Contre : 0

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré, déclare élu Vice-Président de la Commission « Qualité de l'eau », Didier GUÉVEL, à l'unanimité des suffrages exprimés.

VOTE	RESULTATS DES ELECTIONS		
Président	M. Guy MESSAGER (SIAH)		
	Commission Aménagement	Commission Qualité de l'eau	Commission Milieux naturels
Vice-Présidents de la CLE (également Présidents des Commissions thématiques)	Mme Josiane BERNARD (CG93)	M. Michel ADAM (Dugny)	M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE)
Vice-Présidents des Commissions thématiques	M. Gilles MENAT (Baillet-en-France)	M. Didier GUEVEL (CA Roissy Porte de France)	M. Christian LAGRANGE (CA Est ensemble)

5. Mise en place du Bureau de la CLE

M. Guy MESSAGER rappelle que le Bureau de la CLE est composé de 13 membres (conformément aux règles de fonctionnement de la CLE adoptées lors de la réunion d'installation du 29 septembre 2011) :

- Le Président de la CLE
- Les 3 Vice-Présidents de la CLE
- Les 3 Vice-Présidents des commissions thématiques
- 3 membres du collège des usagers : Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, ORGECO, et Environnement 93)
 - ➔ Elus par les membres du même collège lors de la réunion d'installation
- 3 membres du collège de l'Etat : DRIEE Ile-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie, DDT du Val d'Oise
 - ➔ Désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE

A la suite des élections qui viennent de se tenir, le nouveau Bureau de la CLE est installé.

Les missions du Bureau de la CLE sont rappelées dans le diaporama en annexe.

6. Désignation du représentant de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer au Comité consultatif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs

Le Comité consultatif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a été installé le 3 décembre 2012. Il a pour objectif de constituer un espace de concertation et de réflexion entre les acteurs et les parties prenantes du territoire afin de préfigurer les missions de l'EPTB et définir les nouvelles modalités de gouvernance à l'échelle de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Il est composé de 49 membres, parmi lesquels un représentant de chaque Commission Locale de l'Eau comprise dans le périmètre de l'EPTB.

M. Guy MESSAGER indique qu'il convient de désigner un représentant de la Commission Locale de l'Eau qui siégera au Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs.

M. Dominique BAILLY, Maire de Vaujours et Vice-Président du SEDIF, se propose de représenter la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer au Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs.

La Commission Locale de l'Eau, après avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité, désigne Monsieur Dominique BAILLY pour représenter la Commission Locale de l'Eau du SAGE Croult Enghien Vieille Mer au sein du Comité consultatif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

7. Validation du lancement de l'étude d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE

M. Guy MESSAGER indique que le point suivant, qui concerne le lancement d'une étude d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE, est la première décision de la CLE nouvellement installée.

Cette étude, d'une durée prévisionnelle de 18 à 24 mois et d'un montant prévisionnel de 150 000 à 200 000 € TTC, sera lancée en avril 2015 par voie d'appel d'offres ouvert, après validation du budget du SAGE par le SIAH (structure porteuse du SAGE) et sous réserve de l'attribution par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'une aide financière. Dans la cadre de son Xème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut en effet financer à hauteur de 80% ce type d'études.

Le SIAH Croult et Petit Rosne, en tant que structure porteuse du SAGE, sera le maître d'ouvrage de l'étude et chargé à ce titre de lancer la procédure administrative d'appel d'offres. Le Bureau de la CLE assurera le suivi de l'étude qui sera, in fine, présentée à la CLE pour approbation.

Mme Juliette DELMAS précise que, dans le cadre de l'état initial du SAGE Croult Enghien Vieille Mer validé par la Commission Locale de l'Eau le 19 décembre 2013, une première carte de localisation des zones humides a été réalisée en s'appuyant sur la carte des zones à dominante humide issue du SDAGE Seine-Normandie et la carte régionale des enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE Ile-de-France. Compte tenu du peu de données disponibles, cette carte ne permet pas de localiser avec précision les zones humides du territoire du SAGE.

Or, la disposition 80 du SDAGE Seine-Normandie prévoit que « sur les territoires couverts par un SAGE, la CLE identifie de manière précise les zones humides et intègre cet aspect dans les documents cartographiques du SAGE ».

Il est donc nécessaire de mener une étude complémentaire afin d'identifier, cartographier et caractériser ces zones humides de manière précise afin d'en assurer une connaissance fine qui permettra de mettre en place les mesures de gestion et de protection adaptées. La carte au 1/5000^{ème} ainsi réalisée sera annexée au SAGE.

M. Guy MESSAGER propose donc aux membres de la CLE de valider le lancement de cette étude.

La Commission Locale de l'Eau, après examen et délibéré approuve le lancement de l'étude d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

8. Calendrier général d'élaboration du SAGE et état d'avancement

M. Guy MESSAGER présente le calendrier général d'élaboration du SAGE qui doit amener d'ici 2016/2017 à l'approbation du SAGE et à sa mise en œuvre.

Mme Juliette DELMAS présente succinctement les premières phases d'élaboration du SAGE – Etat initial, diagnostic, tendances et scénarios – pour la réalisation desquelles un groupement de quatre bureaux d'études a été recruté par voie d'appel d'offres ouvert.

A la suite de la validation de l'état initial, la CLE a entamé en début d'année 2014 le diagnostic qui constitue la seconde étape d'élaboration du SAGE. Cette phase marque le passage d'une vision descriptive du territoire (développée dans l'état initial) à une vision plus stratégique.

En s'appuyant sur les données techniques révélées par l'état initial, ainsi que sur une analyse de l'évolution du territoire au cours des dernières décennies (récit rétrospectif), le diagnostic doit permettre de dégager ce qui fait « enjeu » sur le territoire, c'est-à-dire ce que l'on souhaite gagner, reconquérir et/ou ne pas perdre dans le cadre de ce SAGE.

Comme pour l'état initial, le diagnostic est avant tout un travail de co-construction. Les commissions thématiques, qui se réuniront en janvier 2015, joueront donc un rôle essentiel. Ces commissions sont ouvertes à tous, membres de la CLE et élus ou techniciens du territoire du SAGE.

Un bulletin de participation aux commissions thématiques a été transmis aux participants dans le dossier de séance et sera joint au compte-rendu.

Mme Juliette DELMAS donne la Parole à M. Dominique LEGUY, Directeur du bureau d'études ADAGE Environnement, mandataire de l'étude.

M. Dominique LEGUY présente les quatre bureaux d'études (ADAGE Environnement, ASca, Complementterre et Biodiversita) et l'approche/méthodologie qui a été proposée pour mener ce travail de concertation.

M. Guy MESSAGER présente le calendrier prévisionnel des prochains mois :

- ✓ Décembre 2014: réunion de présentation de l'état initial du SAGE
- ✓ Janvier 2015 : Commissions thématiques
- ✓ Février / mars 2015 : transmission de la V1 du diagnostic
- ✓ Mars / avril 2015 : Validation diagnostic

Comme indiqué dans ce calendrier, une demi-journée de présentation de l'état initial du SAGE et d'échange est proposée au mois de décembre. Cette demi-journée, comme les commissions thématiques, s'adresse à la fois aux membres de la CLE et aux autres élus ou techniciens du territoire du SAGE qui souhaitent participer à son élaboration.

M. Guy MESSAGER propose de prendre ensemble une date pour cette réunion qui est fixée au :

- Vendredi 12 décembre à 14h30, au SIAH -

9. Questions diverses

Aucune question ou remarque n'est formulée

M. Guy MESSAGER invite M. le Sous-Préfet à conclure la séance.

M. le Sous-Préfet réitère le plaisir qu'il a eu de présider cette séance plénière de la Commission Locale de l'Eau et souhaite aux membres de la CLE bonne chance dans la suite de leurs travaux. Le SAGE est un document fondamental pour notre territoire ; aussi est-il important que chacun se mobilise pour mener à bien son élaboration sous la présidence de M. Guy MESSAGER que M. le Sous-Préfet estime être un très bon Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Guy MESSAGER



Président de la CLE

ANNEXE – Diaporama



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Croult Enghien Vieille Mer

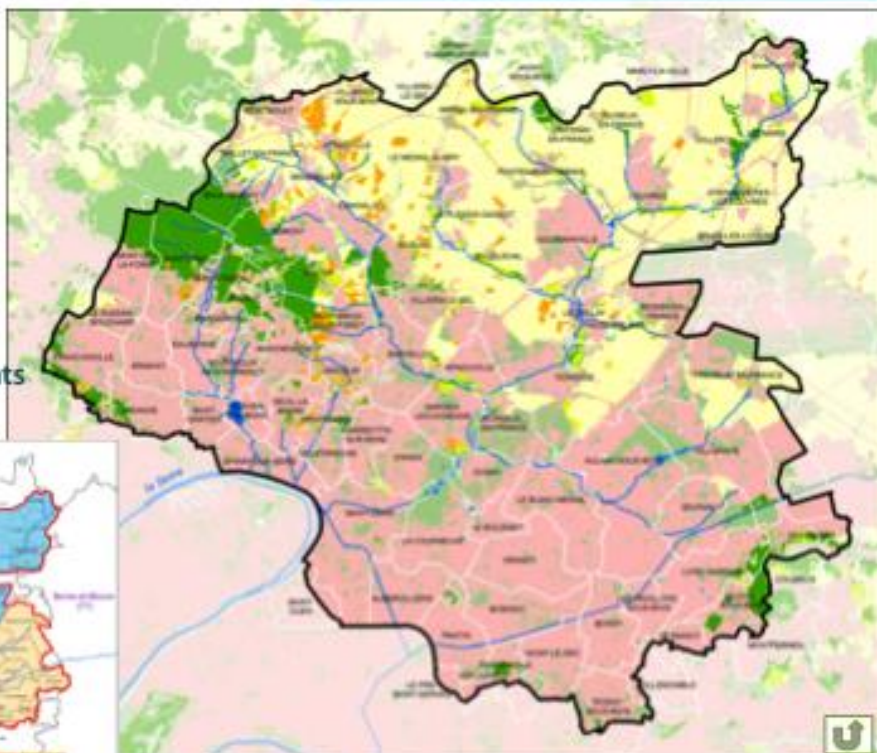
Commission Locale de l'Eau



- 14 novembre 2014 -



- ✓ 2 départements
- ✓ 87 Communes
- ✓ 450 km²
- ✓ 1 800 000 habitants



ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : Présidée par Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise

1. Ouverture de la séance par M. le Sous-Préfet du Val d'Oise
3. Présentation du SAGE
2. Élection du Président de la CLE



ORDRE DU JOUR

2nde partie : Présidée par le Président de la CLE

4. Élection des trois Vice-Présidents de la CLE, également Présidents des commissions thématiques
- 4bis. Élection des trois Vice-Présidents des commissions thématiques
5. Mise en place du bureau de la CLE
6. Désignation du représentant de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer au Comité consultatifs de l'EPTB Seine Grands Lacs
7. Identification, délimitation et caractérisation des zones humides du territoire du SAGE – Validation du lancement de l'étude
8. Calendrier général d'élaboration du SAGE et état d'avancement
9. Questions diverses



Le SAGE, un outil pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau



Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Un **outil pour une gestion équilibrée, durable et intégrée** de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle locale, sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique : **le bassin versant** 

Un **document de planification** élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs (institutionnels, économiques, associatifs...) du territoire.

Il fixe des **objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative** de la ressource en eau.

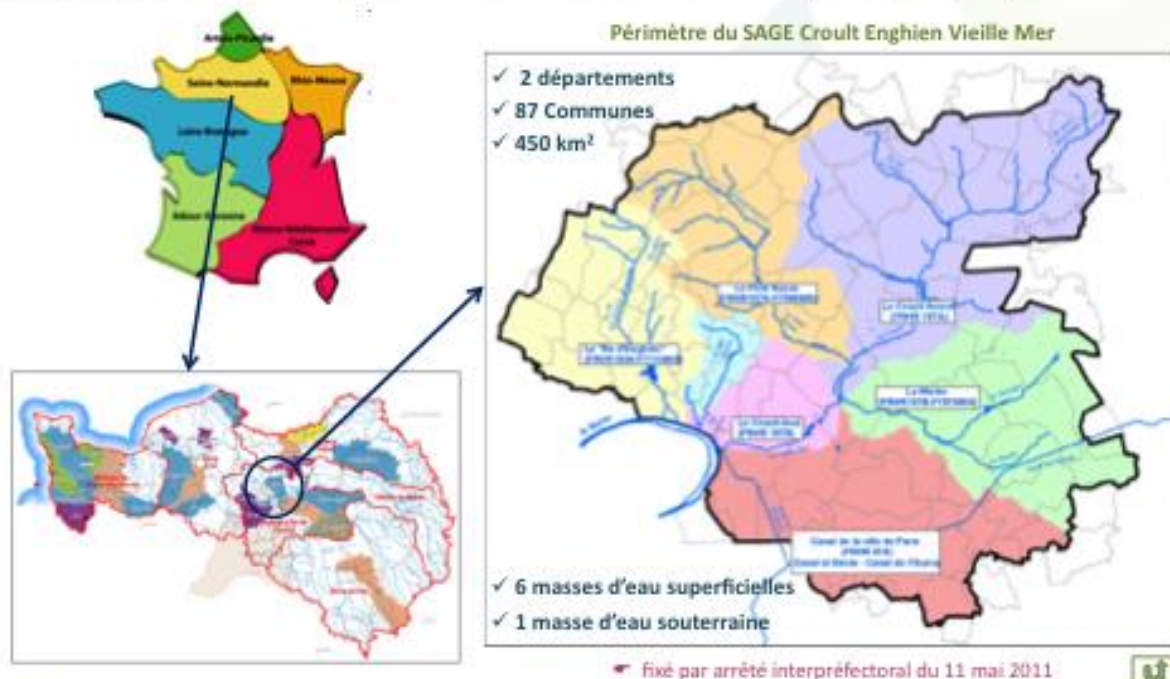
> Satisfaire les besoins de chacun sans porter atteinte aux milieux aquatiques afin de garantir sur le long terme une eau de qualité en quantité suffisante. 

Une **approche globale** qui vise à harmoniser les actions territoriales menées dans le domaine de l'eau par une mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec la politique de l'eau.





Une gestion de l'eau par unité hydrographique



Les documents du SAGE

Le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)

- Fixe les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE
- Définit les priorités, les orientations et les dispositions de nature à encadrer les décisions dans le domaine de l'eau
- Définit les moyens matériels et financiers nécessaires pour atteindre les objectifs fixés
- Précise les délais et les conditions dans lesquels les décisions ou actes administratifs pris dans le domaine de l'eau doivent être rendus compatibles
- Identifie des zones stratégiques (Cf. art. L.212-5-1 du CE)
- ...

S'impose dans un rapport de **compatibilité** aux:

- Décisions administratives prises dans le domaine de l'eau
- Documents d'urbanisme (PLU, SCoT)

Le règlement

- Définit des **priorités d'usage** de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage
- Edicte des **règles particulières d'utilisation** de la ressource en eau pour assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Edicte les règles particulières nécessaires pour la préservation des zones humides, des zones d'érosion et des aires d'alimentation de captages
- Fixe des obligations d'ouverture des ouvrages hydrauliques afin d'améliorer le transport des sédiments et la continuité écologique

S'impose dans un rapport de **conformité** aux:

- ICPE et IOTA
- Usages domestiques non soumis à la Police de l'eau ayant des impacts cumulés significatifs

Un SAGE pour quoi faire ?

Aider à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et des programmes d'actions portés par la DCE, la LEMA, le SDAGE Seine-Normandie, le programme de mesures Seine-Normandie et le Plan territorial d'actions prioritaires

> Pour l'**atteinte du bon état** / potentiel des masses d'eau en 2015, **2021 et 2027**

Optimiser la plus-value spécifique aux politiques de l'eau et des milieux aquatiques

- ✓ Donner à l'action technique une **véritable ambition politique**
- ✓ Inscrire la gestion de l'eau dans les **dynamiques territoriales**
- ✓ Organiser l'action concrète dans une **vision stratégique** claire
- ✓ Etendre les actions de **sensibilisation** et de pédagogie à tous les publics

Une démarche qui repose sur la **CONCERTATION**

ORGANISATION

Bureau

Rôle de Comité de pilotage

- 1 président,
- 3 Vice-présidents (collège des « collectivités »)
- 3 représentants du collège des « collectivités »
- 3 représentants du collège des « usagers »
- 3 représentants du collège de l'Etat

Instance de concertation et de décision

Commission Locale de l'Eau (CLE)

68 membres

Collège des collectivités
39 membres

Collège des usagers
18 membres

Collège de l'Etat
11 membres

Composition fixée par arrêté préfectoral du 23 octobre 2014

Structure porteuse
SIAH Croult et Petit Rosne

Secrétariat et animation de la CLE
Maître d'ouvrage des études

Instances de concertation

Les commissions thématiques

Aménagement

durable du territoire, infrastructures,
densité urbaine et risques

Qualité de l'eau

protection de la ressource, alimentation
en eau potable, assainissement

Milieux naturels

écosystèmes, valorisation du
patrimoine écologique, biodiversité,
loisirs et tourisme liés à l'eau

Suite aux élections municipales 2014...

VOTE	A ELIRE PARMi	VOTANTS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR
Président de la CLE	Collège des Elus	Collège des Elus	1
Vice-Présidents de la CLE (également Présidents des Commissions thématiques)	Collège des Elus	CLE	3
Vice-Présidents des Commissions thématiques	Collège des Elus	CLE	3



Résultats des votes

VOTE	RESULTATS DES ELECTIONS		
Président 	M. Guy MESSAGER (SIAH)		
	Commission Aménagement	Commission Qualité de l'eau	Commission Milieux naturels
Vice-Présidents de la CLE (également Présidents des Commissions thématiques) 	Mme Josiane BERNARD (CG93)	M. Michel ADAM (Dugny)	M. Jean-Pierre ENJALBERT (SIARE)
Vice-Présidents des Commissions thématiques 	M. Gilles MENAT (Baillet-en-France)	M. Didier GUEVEL (CA Roissy Porte de France)	M. Christian LAGRANGE (CA Est ensemble)



Installation du Bureau de la CLE



Bureau de la CLE

Président

Appartenant au collège des collectivités

M. Guy MESSAGER

Vice-Présidents

3 Vice-Présidents issus du collège des collectivités

(Les Vice-Présidents de la CLE sont également Présidents des 3 Commissions thématiques)

Mme Josiane BERNARD

M. Jean-Pierre ENJALBERT

M. Michel ADAM

3 représentants du collège des collectivités*

- M. Gilles MENAT
- M. Didier GUEVEL
- M. Christian LAGRANGE

3 représentants du collège des usagers

- Ass. Environnement 93
- FPPMA 95
- ORGECO

3 représentants du collège de l'Etat

- DRIEE Ile-de-France
- AESN
- DDT 95

* Les 3 membres du collège des collectivités sont les Vice-Présidents des Commissions thématiques

ORGECO : Organisation Générale des Consommateurs
FPPMA 95 : Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
DDT 95 : Direction départementale des territoires du Val d'Oise
DRIEE IDF : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Missions du Bureau de la CLE

Le Bureau a pour principales missions la préparation des dossiers techniques, du budget et des séances de la CLE.

Le Bureau prépare assure notamment:

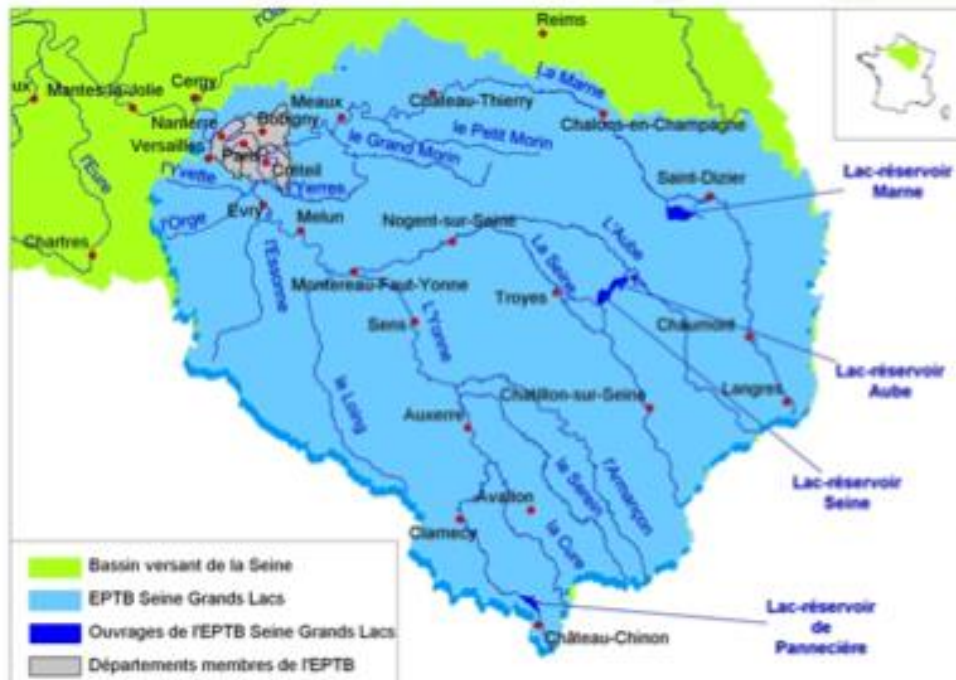
- ✓ la préparation d'un programme de travail et d'un échéancier
- ✓ assure la synthèse et la cohérence des travaux menés par les commissions thématiques
- ✓ développe une stratégie de communication interne et externe
- ✓ prépare la rédaction des documents réglementaires (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement...);
- ✓ prépare le budget de la CLE
- ✓ propose à la CLE les moyens à mettre en œuvre pour mener les études à réaliser dans le cadre du SAGE, notamment le recours à un prestataire extérieur
- ✓ assure les fonctions de comité de pilotage des études réalisées dans le cadre du SAGE.



Désignation du représentant de la CLE au Comité consultatif de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs



L'EPTB Seine Grands Lacs



Comité Consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs – ses missions

Lors du premier Comité en décembre 2012, le Comité consultatif a posé les priorités d'actions et missions nouvelles à mettre en œuvre d'ici 2015, regroupées en 6 grands thèmes :

- ✓ La mise en place d'une nouvelle gouvernance ;
- ✓ Le confortement des missions actuelles d'exploitant des 4 lacs-réservoirs ;
- ✓ L'appui à la gestion des inondations, en particulier le développement de la conscience du risque d'inondation, ainsi que différentes réalisations telles que le site pilote sur le territoire de la Bassée ;
- ✓ L'appui à la gestion des étiages, canicules et sécheresses dans le contexte du changement climatique ;
- ✓ L'engagement d'une politique environnementale exemplaire sur les lacs et les têtes de bassin versant ;
- ✓ L'acquisition et le partage de données sur l'aménagement et la gestion du bassin de la Seine, en amont de sa confluence avec l'Oise.

Validation du lancement de l'étude d'identification, délimitation et caractérisation des zones humides du territoire du SAGE



Définition

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques (eau douce ou marine) caractérisés par la présence plus ou moins continue d'eau.

En droit français, les zones humides sont définies comme:

"des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année"

(article L. 211-1 du Code de l'environnement)

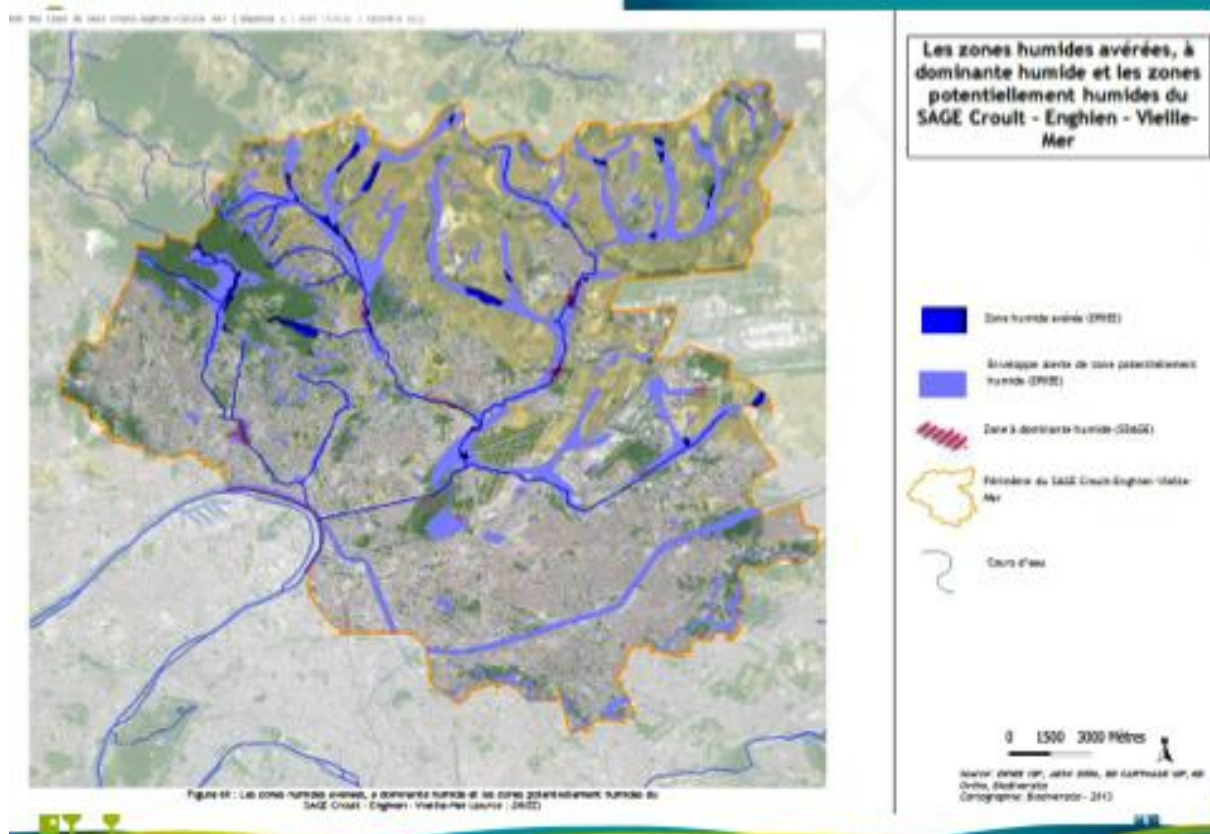


Contexte de l'étude

La **Directive Cadre sur l'Eau**, indique que *"les zones humides peuvent contribuer à l'atteinte du bon état des cours d'eau et des plans d'eau"* et qu'elles doivent être prises en compte dans les plans de gestion et les programmes de mesures des SDAGEs.

La **disposition 80 du SDAGE Seine-Normandie** prévoit que « sur les territoires couverts par un SAGE, la CLE identifie de manière précise les zones humides et intègre cet aspect dans les documents cartographiques du SAGE ».

>> Les données actuellement disponibles ne permettent pas d'identifier avec précisions les zones humides du territoire du SAGE, il est donc nécessaire de mener une étude complémentaire afin d'identifier, cartographier et caractériser ces zones humides de manière précise.



Objectifs de l'étude

- Localisation précise des zones humides du territoire du SAGE (pré-localisation et investigations de terrain)
 - Carte des zones humides au 1/5000^{ème} annexée au SAGE
 - Connaissance fine de leur intérêt et de leurs fonctionnalités:
 - Ecologique, hydrologique, social...
 - Hiérarchisation des zones à enjeux
- >> Assurer une gestion et une protection adaptées de ces milieux.**



En pratique

Comment? Lancement d'un marché de prestations intellectuelles par voie d'appel d'offres ouvert

Qui? Le SIAH Croult et Petit Rosne, structure porteuse du SAGE, est maître d'ouvrage de l'étude. L'attribution du marché est faite par la CAO du SIAH.

> Le suivi de l'étude est assuré par le Bureau de la CLE et un comité technique.

> La CLE valide le résultat de l'étude

Quand? Lancement du marché en avril 2015, après approbation du budget 2015 du SAGE par la structure porteuse

Durée? 18 à 24 mois

Montant? 150 000 à 200 000 euros TTC

Financement?

- Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%
- Autofinancement (participation du CG93, SIAH et SIARE) : 20%

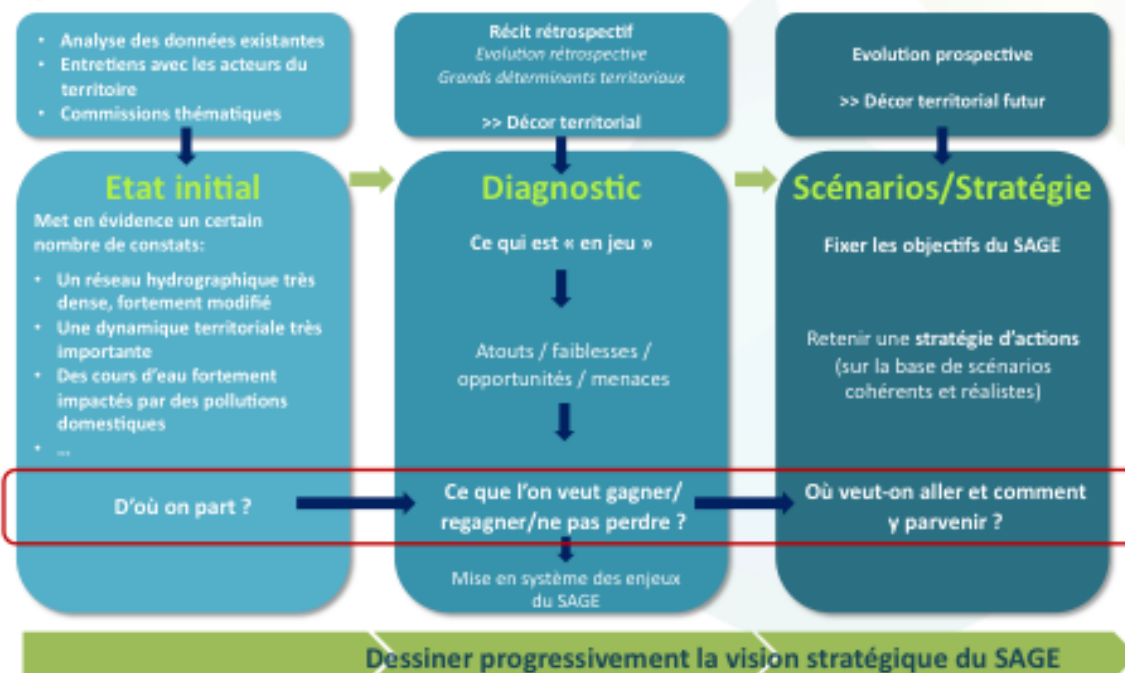
>> Lancement de l'étude sous réserve de l'attribution de l'aide de l'Agence de l'Eau



Calendrier d'élaboration du SAGE et état d'avancement



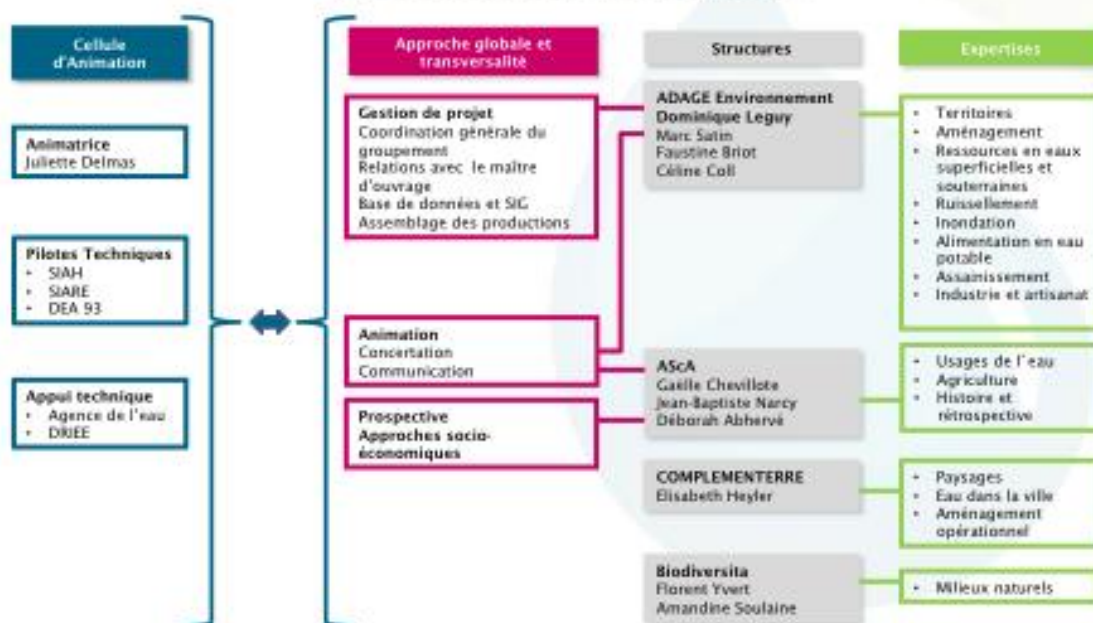
Les premières phases d'élaboration du SAGE



Présentation de l'équipe d'étude

- **ADAGE environnement, ASca, Complementerre et Biodiversita : une équipe experte et expérimentée**
 Réel savoir faire « eau » : accompagnement à l'élaboration de SAGE, et de politiques thématiques de l'eau (assainissement, eau potable, rivière,...)
 Conduite, suivi et évaluation des politiques et projets « eau » (Contrats et SAGE) et territoriaux (documents d'urbanisme, éco-quartier...)
 Démarches prospectives
 Animation de démarches collaboratives
- **Une équipe réactive et disponible**
- **Des habitudes de travail en commun sur des projets d'envergure**

Présentation de l'équipe



La phase « Etat initial »

- **Définition** : une vision globale de l'état du territoire, identification et description des liens eau/milieus/usages, et du « qui fait quoi » en termes de pressions et de réponses
- **Objectifs** : produire une base d'informations partagées permettant de « juger » de la situation et de faciliter le dialogue entre tous les acteurs

Un Etat initial co-construit

- **Un état initial produit à partir :**
 - des **données / études existantes** qui nous ont été fournies
 - une soixantaine d'**entretiens** menés avec une quarantaine de structures et plus de 80 acteurs
 - des **échanges en Commissions Thématiques (CT)**
 - 8 CT entre avril et septembre, dont une journée dédiée au paysage (commission + visite)
 - des **retours des contributeurs du SAGE** sur les parties rédigées mises en ligne sur la plateforme collaborative
 - Une quinzaine de retours d'organismes sur les documents mis en ligne



Lancement de la phase diagnostic

- Le diagnostic met en partage une vision stratégique de la situation, qui invite à l'action
 - Il s'appuie sur l'analyse des relations aménagement / usages / milieux, et tient compte des contraintes par milieu et par usage
 - Il s'appuie également sur un **récit rétrospectif** des thèmes de l'état des lieux avec leur déterminants territoriaux
- Il dégage ce qui fait « enjeu » au sens littéral du terme, c'est-à-dire ce qu'on espère **gagner (ou ne pas perdre)**
- Il dit les **atouts** sur lesquels on peut compter, les **faiblesses** à pallier, les **opportunités** à saisir et les **menaces** à anticiper
- Il formule les **cohérences et tensions** qui peuvent exister entre les enjeux
- Il est une **construction collective** dans laquelle les commissions thématiques (1j idéalement), le Bureau, puis la CLE, ont un rôle essentiel à jouer.



Calendrier prévisionnel

- **Décembre 2014**: réunion de présentation de l'état initial du SAGE, avec et pour les acteurs du SAGE
- **Janvier 2015** : Commissions thématiques
- **Février / mars 2015** : transmission de la V1 du diagnostic
- **Mars / avril 2015** : Validation diagnostic



Des questions...?
Des remarques...?

